Grille d'inspection – Risques ergonomiques[1]

Ce fichier recense une liste non exhaustive d'éléments à inspecter en fonction des risques **ergonomiques**. Sauf indication contraire, les articles cités réfèrent au Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).

Lieu inspecté :	**Date :**	**Heure :**
Responsables de l'inspection :		

Risques ergonomiques[2]	**Références[3]**	**Emplacement**	**Correctif requis**	**Commentaires**
Manutention manuelle de charges	Législation manutention			
Charges à soulever manuellement ne dépassant pas 22 kg (45 lbs)	Efforts excessifs		☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Prises adéquates disponibles sur les charges à manipuler			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Rangement tenant compte du poids des charges (hauteur des tablettes)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Charges à manipuler se situant entre le niveau des genoux et des épaules			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Roue des remorques/chariots immobilisables pour le chargement			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Chariots adaptés aux trajets à effectuer disponibles et en bon état	Dossier chariot		☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	

Barre de poussée des chariots à la bonne hauteur, amovible			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Échelles sécuritaires disponibles pour l'accès aux charges en hauteur			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Équipements de protection disponibles (gants, lunettes)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Équipements d'aide à la manutention (chariots, diables, etc.) disponibles et en bon état			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Manutention mécanique de charges				
Équipements de levage inspectés (voir la fiche d'inspection des chariots-élévateurs)	Art. 245		☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Charge nominale indiquée sur tous les appareils de levage			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Mobilisation de client	Programme TMS			
Équipements de manutention disponibles et en bon état (voir la fiche d'inspection des lève-personnes)	Art. 166		☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Toiles de levier disponibles en quantité suffisante (voir la fiche d'inspection des toiles)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Chaque client mobilisé à l'aide du lève-personne a sa propre toile			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	

Dégagements autour du lit permettant le déplacement sécuritaire du client			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
État du sol ne nuisant pas à la mobilisation du lève-personne au sol			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Lits en bon état, ajustables et immobilisables (voir la fiche d'inspection des lits)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Fauteuil approprié au client et en bon état (voir la fiche d'inspection des fauteuils roulants, fauteuils gériatriques)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Civières en bon état (voir la fiche d'inspection des civières)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Ceintures de marche et de transfert disponibles			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Surfaces de glissement disponibles (piqués, alèses, tubes, draps, etc.)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Barres d'appui disponibles pour assister le client			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Information disponible sur les méthodes de déplacement de chaque client (pictogramme, plan de travail)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	

Travail à l'écran	Réf. Ergo			
Écran	Guide ergo bureau			
Hauteur adaptée à l'utilisateur			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Clavier				
Dimensions appropriées par rapport au travail effectué			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Fil ne gênant pas			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Placé en ligne avec l'écran			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Souris				
Placée sur le même plan que le clavier			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Située près de l'utilisateur (pas d'écartement du bras nécessaire)			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Fauteuil				
S'ajuste bien en hauteur	Art. 168		☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Dossier facile à ajuster			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	

Appuis-bras ne gênant pas le positionnement de la chaise			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Appuis-bras s'ajustant facilement			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Dimensions adaptées à l'utilisateur			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Surfaces de travail				
Documents de travail pouvant être placés en ligne avec l'écran			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Équipements utilisés fréquemment sont à portée de main			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Surfaces de travail ne comportant pas de rebords coupants			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Éclairage				
Suffisant pour le travail à faire	Art. 125		☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Rangements, réserves, escaliers : 50 lux ou plus			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Salles de conférence, éclairage général : 250 lux ou plus			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	

Travail de bureau général, travail grossier sur machine : 400 lux ou plus			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Travail particulier de bureau, étude, montage de pièces moyennes : 550 lux ou plus			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Perception difficile des détails, inspection minutieuse : 800 lux ou plus			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Absence d'ampoule ou néon brûlé			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Protecteurs de néons en place			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Travail debout statique				
La hauteur du plan de travail est adaptée à la personne et au type de travail à effectuer	Hauteur plan		☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Objets à manipuler dans la zone d'atteinte, à portée de main			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Sièges assis-debout à la disposition des travailleurs			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	
Tapis antifatigue disponibles			☐ Non ☐ Oui ☐ Urgent	

1. *Source* : ASSOCIATION PARITAIRE POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU SECTEUR AFFAIRES SOCIALES. Source du document inconnue.
2. Notez que cette grille d'inspection ne recense pas tous les éléments à inspecter.
3. Sauf indication contraire, les articles cités se réfèrent au Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST).